

## **APPLG TARIFS 2024**

### **1/Tarifification de base applicable aux adhérents détenant un corps-mort**

90 Euros pour les titulaires (plaisanciers ayant une résidence principale sur Trevou)

150 Euros pour les locataires ayant moins de 5 ans d'ancienneté

120 euros pour les locataires ayant plus de 5 ans d'ancienneté

### **2/Tarifification pour les adhérents détenant deux corps-morts**

180 Euros pour les titulaires

300 Euros pour les locataires ayant moins de 5 ans d'ancienneté

240 Euros pour les locataires ayant plus de 5 ans d'ancienneté

### **3/Tarifification des locations saisonnières et du droit d'entrée**

**Droit d'entrée :** 110 Euros

#### **Location saisonnière à la semaine :**

Pour 1 à 4 semaines, 50 Euros la semaine

A partir de la 5ème semaine, 25 Euros par semaine supplémentaire

#### **Location saisonnière au mois :**

Forfait 2 mois, 275Euros

100 Euros par mois supplémentaire